



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 8 février 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON, Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-François DODET, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Dijon Développement - Subvention de fonctionnement pour l'année 2007

Par convention du 20 octobre 1004, modifiée le 6 février 2003, le District de l'Agglomération dijonnaise auquel s'est substituée la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, a fixé ses engagements avec l'Association « Dijon Développement » chargée de promouvoir l'agglomération dijonnaise et sa région, dans le domaine économique.

En application de l'article 5 de la convention précitée, la Communauté participe au financement de l'Association sous la forme d'une subvention annuelle décidée par le Conseil, au vu du budget présenté chaque année par Dijon Développement. Le versement de cette subvention intervient en une seule fois sur la base d'un dossier présenté par l'Association.

A l'appui de son dossier, Dijon Développement sollicite une subvention de 411 600 € HT . Toutefois, compte tenu de l'excédent de l'exercice 2006 de 80 000 € la subvention de fonctionnement attribuée par le Grand Dijon s'élèvera donc à 331 600 €. Ainsi le budget 2007 reste sur le même montant que celui de l'année 2006, soit 531 000 € HT.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'arrêter** le montant de la subvention qui sera versée en une seule fois à l'Association Dijon Développement au titre de l'exercice 2007, à 331 600 € HT ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

Publié le **12 FEV. 2007**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président

Helène L...
Pour le Président,
le vice-Président,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

13 FEV. 2007

